



Ca s'est passé un 20 juillet... 1975. Eddy Merckx, ayant fini le tour avec le maillot jaune déjà cinq fois par le passé, est cette fois-ci devancé par Bernard Thevenet. Le belge était bien parti, mais l'étape de montagne du Pra-Loup lui a coûté le Tour. Il est cette année devancé par Thevenet, d'une manière assez déshonorable : un coup de poing au foie dans la montée du Puy de Dôme asséné par un supporter de Thevenet lui coûte la victoire. Poulidor, éternel deuxième, s'en prendra cette fois-ci à une bronchite malvenue...

## FREE MOBILE SORT DU BOIS...

### La contre-attaque du trublion

Xavier Niel a une nouvelle fois fait preuve d'un art consommé de la communication sur la toile. Le créateur de Free et dirigeant historique du Groupe Iliad s'est confié au magazine *Capital* au sujet d'une plainte déposée en mai 2012 contre l'opérateur SFR pour concurrence déloyale.

On sait avec quel talent et quel sens de l'autodérision les dirigeants de Free s'approprient les critiques qui leur sont adressées. Néanmoins, on était loin de se douter la parade passait par une attaque en règle contre SFR via le tribunal de commerce de Paris.

Cette plainte concerne le subventionnement des mobiles pour un engagement de 12 ou 24 mois. « *C'est une façon de faire du crédit à la consommation déguisé... sans se soumettre aux contraintes légales. Cela revient à pratiquer des taux d'usure de 300 ou 400% que le consommateur ne voit pas* » déclare Xavier Niel à propos de cette pratique commerciale. Tous les opérateurs, sauf Free, proposent un téléphone à leurs clients à un prix inférieur à sa valeur et incluent son coût réel dans l'abonnement, généralement lié à un engagement sur 24 mois. C'est aujourd'hui la base du modèle économique des trois principaux concurrents de Free Mobile que sont SFR, Orange et Bouygues Télécom.

Free, et c'est ce qui fait sa force, propose des terminaux dans la plus grande transparence possible, sans système de subvention.

L'engagement de longue durée, un modèle utilisé par SFR, Orange et Bouygues, censé permettre l'acquisition de smartphones dernier cri, est une épée à double tranchant. En plus du taux très élevé du crédit masqué, l'abonné se trouve contraint de rester chez l'opérateur pendant un ou deux ans avec, pour unique porte de sortie, une résiliation extrêmement onéreuse. SFR est le premier concerné par cette plainte car il serait le plus friand de cette pratique, d'où le caractère exemplaire que les dirigeants d'Iliad veulent donner à leur démarche.

Edouard Barreiro, le responsable des nouvelles technologies à l'UFC Que-choisir, soutient la démarche du créateur de Free : « *Cela fait longtemps qu'on dit que le subventionnement du téléphone pose problème car cela ressemble à un crédit sans en être un et donc échappe à la législation du crédit [...]. Dans le coût d'un abonnement avec un téléphone subventionné, le consommateur ne sait pas ce qui revient au service et au téléphone. Mais quand on regarde le prix d'un forfait sans engagement, on voit que cette pratique de permettre de faire payer plus cher l'abonnement* ». Il rappelle toutefois en substance qu'à l'origine : « *Ce système a permis de convaincre les usagers de prendre un téléphone mobile* ».

Dans d'autres grands pays, comme l'Espagne par exemple, les opérateurs Telefonica et Vodafone ont quasiment abandonné le subventionnement des téléphones intimement lié à la durée d'engagement. En d'autres termes, la séparation du forfait et du terminal que pratique avec succès Free.

Les concurrents de Free ont laissé entendre que la plainte serait plus un « *coup de pub* » qu'autre chose, même si SFR (du moins au moment où ces lignes sont rédigées...) n'a fait aucune déclaration à propos de la plainte. Un coup de pub oui et non car les lignes risquent encore de bouger sérieusement si les juges abondent dans le sens voulu par Xavier Niel.

Affaire sensible à suivre !!

Sources : *La Croix, Electron Libre, Gizmodo, Les Echos.*



(DR)